

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 27 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept Octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 14

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, M. CHANET Jean-Pierre, M. GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme CHANQUOY Véronique.

Absents / Excusés : M. TRIGNOL François, Mme LE DIGABEL Laëtitia, Mme RODRIGUES Marine, Mme DELTEIL Stéphanie, M. BODIN Jean-Michel.

Procurations : M. TRIGNOL François donne pouvoir à M. GALINAT Arthur, Mme LE DIGABEL Laëtitia donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa, Mme RODRIGUES Marine donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel donne pouvoir à Mme DUPUY Valène.

Délibération n° 2022-048

Objet : Décision modificative n° 2 – Virement crédits régularisation de fin d'année budget commune

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits afin de pouvoir effectuer les régularisations de fin d'année au chapitre 012 (charges de personnel, frais assimilés).

A ce titre, il convient d'effectuer un virement de crédits et de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Désignation	Sens	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
65	65541	Contrib. Fonds compens. Ch territorial	D	20 000 €	
012	6411	Personnel titulaire	D		20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Publié le 28/10/2022
Notifié le 28/10/2022

Le Maire,
Valène DUPUY

